



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS MK206 Date de création 05 March 1997 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: Amorphous Hipurity Silicafiber

b - Identification du produit

ISOLATION EN MICROPOREUX

c - Utilisation du produit

Isolation thermique

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Elkhart Facility 2730 Industrial Parkway Elkhart, IN 46516 (PHONE: 574-296-3500)
---	---

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Inclassable selon la norme HCS 2012 de l'OSHA (29CFR1910.1200).

En cas d'urgence

L'inhalation de quantité excessive de poussières émise par le produit peut générer une irritation temporaire des voies respiratoires supérieures et/ou une congestion. Déplacer la personne à l'air libre.

c - Effets chroniques

d - Règle relative au mélange

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Fibre de silice amorphe	7631-86-9	>98,5

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

Voies gastro-intestinales

Voie d'exposition non probable

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone, eau, brouillard, produit chimique sec.

c - Codes NFPA

left intentionally blank

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Eviter de générer de la poussière. N'aspirer qu'en utilisant un système d'aspiration équipé d'un filtre HEPA. Au cas où il est nécessaire de balayer utiliser un agent permettant de réduire les émissions de poussières et placer les déchets collectés dans un conteneur fermé. Il est recommandé que le personnel utilise des gants, des lunettes de sécurité et des équipements de protection respiratoire approuvés.

b -

left blank intentionally

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

b - Conteneurs vides

Stockage: Ce produit est stable dans toutes les conditions de stockage. Stocker dans l'emballage d'origine dans un endroit sec. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser l'emballage.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Fibre de silice amorphe	Non établi	Non établi	1f/cc
AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)			
Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.			

b - Mesures techniques

Il est prudent de réduire l'exposition aux poussières alvéolaires à un niveau aussi faible que techniquement possible par l'utilisation de systèmes de ventilation et des équipements de collecte de la poussière. Des équipements efficaces pour le contrôle de la poussière existent sur le marché. Ces équipements incluent des systèmes de captation de la poussière, des systèmes de collecte de la poussière, des tables avec ventilation par dessous, des outils et équipements munis de système de captation à la source. Pour plus d'information contactez notre Hotline Thermal Cermiac "Programme de suivi des produits" au 800-722-5681.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Utiliser des vêtements amples à manches longues, des gants et une protection de la tête suivant nécessité afin de prévenir une irritation de la peau.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire les expositions aux poussières alvéolaires par des moyens techniques il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Se conformer aux standards de protection respiratoire de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et CFR 1926.103

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Nappe en fibre de silice sans liant
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	>1300°F
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non soluble dans l'eau
Gravité spécifique	Variable
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Aucun

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Ce produit n'est pas réactif

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Aucun

11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

b - Toxicité aigue

A: Information générale sur le produit

La poussière issue de ce produit est un irritant mécanique pouvant provoquer une irritation temporaire ou des démangeaisons de la gorge, des yeux et de la peau.

B: Analyse des composants - LD50/LC50

Fibres de silice amorphe (7631-86-9)

Oral LD50 Rat: >5000 mg/kg; Dermale LD50 Lapin: >2000 mg/kg

Cancérogénicité des composants

Fibre de silice amorphe (7631-86-9)

IARC: Group* - Non classable (IARC Monographie 68 (1997), Supplément 7 (1987))

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

left blank intentionally

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

12 - Informations écologiques

Aucun effet d'écotoxicité n'a été signalé pour ces produits.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Afin d'éviter de générer de la poussière durant le stockage, le transport et l'élimination il est recommandé d'utiliser un conteneur fermé ou un emballage plastique. Se conformer à la réglementation fédérale et locale. L'addition de produits chimiques, sa transformation dans un procédé de fabrication ou en le transformant par tout autre moyen, peut impliquer que l'information présentée dans cette FDS soit incomplète, imprécise ou inappropriée.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA.

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Non applicable.

APE Canada : Si nécessaire, toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS)

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

left blank intentionally

Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics www.morganthermalceramics.com

Evaluation de danger SIMD

left blank intentionally

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou implicite), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.